



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Pouvoirs : 3
Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DÉLIBÉRATION N°9

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CONVENTION DE REGIE PUBLICITAIRE AVEC LA SOCIETE COMWEST² POUR LE GUIDE PRATIQUE ET LE NAINTRÉ INFO

Depuis 2015, la municipalité conventionne avec la société ComWest² pour la régie publicitaire du guide pratique et du Naintré Info.

La société ComWest² est chargée de trouver des annonceurs pour l'achat d'espace publicitaire dans les quatre parutions du bulletin municipal de l'année (dans la limite de 3 pages maximum par parution) ainsi que sur la parution du guide pratique.

Il est proposé les prix des emplacements publicitaires suivants :

	NAINTRÉ INFO			GUIDE PRATIQUE		
	Pleine page	½ page	¼ page	Pleine page	½ page	¼ page
Page intérieure	850 €	460 €	250 €	900 €	480 €	260 €
2 ^e de couverture	900 €	500 €	280 €	1 100 €	600 €	
4 ^e de couverture	950 €	520 €	300 €	1 300 €	700 €	

Les tarifs sont identiques à ceux approuvés en 2019. Les emplacements de 1/8e de page ont été supprimés.

Il est donc proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention avec la société ComWest² pour une période de trois ans à compter de janvier 2021 pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique.

VU la réalisation du journal municipal, intitulé « Naintré Info », de parution trimestrielle et d'un guide pratique,

Considérant l'intérêt pour la commune d'y inclure des encarts publicitaires,

Considérant la convention présentée par ComWest²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve la convention avec la société ComWest², telle que jointe à la présente, pour la régie publicitaire du Naintré Info et du guide pratique pour une durée de trois ans à compter de janvier 2021;

-charge M le Maire de sa signature au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

